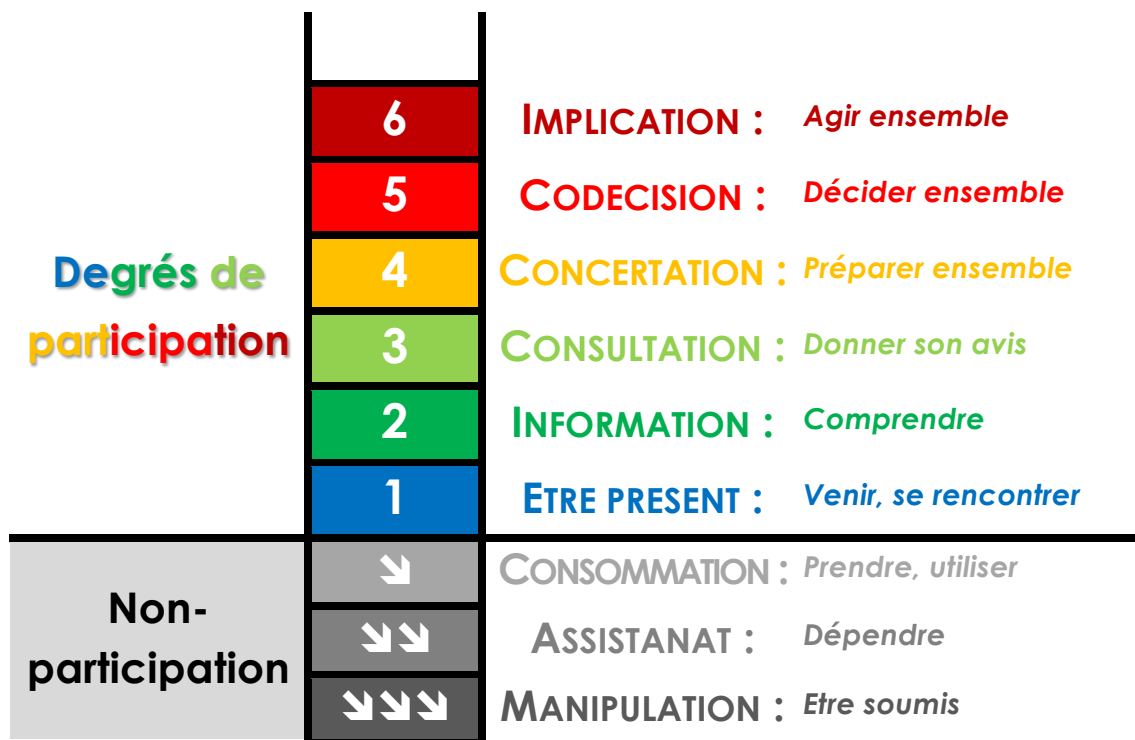


L'échelle de Roher HART

PARTICIPATION DES HABITANTS :
Quels en sont les différents niveaux ?



Les trois premiers degrés n'entraînent pas de déplacement du pouvoir de décision. Celui-ci reste entre les mains des élus, ce qui correspond à l'organisation légitime de la démocratie représentative. La participation demeure ainsi dans de l'ordre du civique et non dans le domaine de la gestion.

Les degrés 4, 5, 6 posent en outre des problèmes de fond en terme de responsabilité, de légitimité et d'arbitrage pour le citoyen amené à co-décider et co-gérer, car il heurte les principes fondamentaux de la démocratie représentative.

En conclusion, « ...la participation n'est pas participation au pouvoir mais à la construction, à l'instruction puis à la mise en oeuvre ; il peut y avoir en amont participation à l'instruction mais pas à la décision. C'est la mobilisation de l'intelligence citoyenne »